



Responsable de la marchandise

Par abid33

bonjour à toutes et tous,
madame commande un portail dans une grande enseigne de bricolage
le portail est livré et Mme constate, portail encore dans le camion, que ce n'est pas le bon.
le livreur sous traitant veut à tout prix laisser le portail dans le jardin de Mme et lui dit de se rapprocher du sav de l'enseigne ensuite.
Mme accepte et telephone au magasin .
après multe conversations le sav dit que Mme n'aurait pas du accepter la livraison et considère qu'elle est conforme à la commande puisque Mme a signé le bon de livraison
question....Mme a t elle un recours??
de plus Mme dit au magasin, "mon terrain n'est pas clos puisque je vous ai commandé un portail pour le fermer et de ce fait si on me le vole ...parce que j'espère que vous ferez tout de meme un échange pour le bon article, qui serait responsable?"
le magasin répond " c'est sur votre terrain c'est vous qui êtes responsable en cas de vol
affirmation vraie ou fausse du magasin??
merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
Elle aurait dû refuser la livraison si non conforme.
A-t-elle au moins mentionné des réserves sur le bon de livraison ?
"La livraison est le transfert de la possession du bien acheté chez le professionnel vers le consommateur."
Elle en est responsable, y compris en cas de vol. Elle doit rapidement organiser avec le fournisseur le retour de la marchandise non conforme.

Lire cette fiche :
[url=https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Livraison]https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Livraison[/url]

Par abid33

merci
bon d'accord mais c'est un peu fort de café !!
non seulement le fournisseur se trompe sur la marchandise et le livreur en plus insiste pour laisser à la cliente un produit qu'elle lui dit ne pas lui être destiné
c'est un peu facile...

Par yapasdequoi

Il fallait refuser la livraison.
Si un livreur vous apporte un truc destiné au voisin, vous l'acceptez ?

Par abid33

merci